

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mercredi 20 février 2019**

<b>Délibération</b>	
<b>N° 19.027.4</b>	
<b>En exercice .....</b>	<b>37</b>
<b>Présents .....</b>	<b>21</b>
<b>Votants.....</b>	<b>26</b>
<b>Pour .....</b>	<b>26</b>
<b>Contre .....</b>	<b>0</b>
<b>Abstention .....</b>	<b>0</b>

**POLE POPULATION ET QUALITÉ DE VIE – SERVICE HABITAT**

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE  
DE L'OPÉRATION FAÇADES 2018 - 2021**

*Date de la convocation : 14/02/2019*

L'an deux mille dix-neuf  
**Et le 20 février à 20h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

**21 Conseillers communautaires présents :** madame Marguerite ALAZET, monsieur Bruno BERRAH, madame Danièle BOSCH-LAURENS, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Charlette CHASTAN, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Michel LEFROU, monsieur Serge PESCE, monsieur André RAYNAUD, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, monsieur Marc SINGLA, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

**5 Conseillers communautaires absents représentés :** madame Marcelle COUDERC (représentée par madame Charlette CHASTAN), monsieur Bruno DAMBLEMONT (représenté par monsieur Philippe VIDAL), monsieur Pascal LOUBET (représenté par monsieur Frédéric FABRE), monsieur Michel SANCHEZ (représenté par madame Martine SIGNOUREL), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Serge PESCE).

**11 Conseillers communautaires absents excusés :** madame Elodie AGOSTINHO, madame Danielle ALEXANDRE, monsieur Thierry BEUSELINCK, madame Odile CORBIERE, monsieur Pierre CROS, monsieur Bernard FABRE, madame Cathy LIMORTE, monsieur Bernard MARTIN, madame Brigitte MARTINEZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, madame Yannick RODIERE.

**Secrétaire de séance :** madame Charlette CHASTAN.

\*\*\*\*\*

REÇU EN PREFECTURE

le 12/03/2019

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire  
de la Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mercredi 20 février 2019**

---

**Attribution de subventions dans le cadre de l'opération façades 2018 – 2021**

---

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

**Vu** le règlement des modalités d'attribution des aides intercommunales pour l'opération façades, adopté le 2 mai 2018 par la délibération n° 18.079.4 ;

**Vu** la proposition d'inscription au budget 2019 en section d'investissement pour les aides sur fonds propres accordées aux propriétaires à hauteur de 67 200 euros ;

**Considérant** que, pour répondre aux orientations du PLH 2015 – 2021, la Communauté de communes La Domitienne souhaite mettre en œuvre des opérations visant à requalifier le parc existant et l'embellissement des centres anciens ;

**Considérant**, dans cette optique notamment, qu'un règlement d'attribution des aides intercommunales pour l'opération façades a été adopté en séance du Conseil communautaire du 2 mai 2018 et qu'un marché public de prestations intellectuelles a été confié à la société Urbanis en juin dernier, pour le renouvellement de l'opération façades ;

**Considérant** que, dans le cadre de sa mission, la SAS Urbanis accompagne les propriétaires occupants, leur soumet des prescriptions architecturales concernant le ravalement de leur façade, vérifient leur éligibilité au programme, réceptionne leur dossier de demande de subvention et les contrôle avant de les transmettre au service logement de La Domitienne ;

**Considérant** que, depuis le redémarrage de l'opération, trois dossiers de demande de subvention réputés conformes ont été remis au service logement et qu'il s'agit de :

Nom du demandeur	Adresse de l'immeuble	Montant des travaux retenus	Taux d'aide conditionné aux revenus	Montant de la subvention estimée
Mme QUANEUX Elsa	42 bis rue du Plo NISSAN LEZ ENSERUNE	5 307 €	45 % du montant des travaux TTC	2 388 €
M. Jérôme GANCE	3 rue de l'église COLOMBIERS	10 438,60 €	25 % du montant des travaux TTC	2 610 €

**Considérant** qu'il convient en conséquence d'attribuer les subventions idoines ;

Sur le rapport et l'exposé de monsieur Christian SEGUY, 5<sup>ème</sup> vice-Président,  
Après en avoir délibéré,

Sur 26 membres présents ou représentés au moment du vote,  
A l'unanimité ;

**I. APPROUVE** l'attribution des subventions reprises dans le tableau ci-avant.

**II. PRECISE** que les dépenses en résultant feront l'objet d'une proposition d'inscription budgétaire pour l'exercice 2019 au chapitre prévu à cet effet.

**III. AUTORISE** monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents administratifs, techniques et financiers, nécessaires à la notification et au paiement desdites subventions.

**IV. CHARGE** monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres.

**V. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet: [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PREFECTURE

le 12/03/2019

Application agréée E-legalite.com

70\_DE-034-243400488-20190220-DELIB\_19\_02

REÇU EN PREFECTURE

le 12/03/2019

Application agréée E-legalite.com

70\_DE-034-243400488-20190220-DELIB\_19\_02